LE CONSEIL RHÉNAN
DER OBERRHEINRAT

SEANCE PLENIERE DU 23 JUIN 2023

Développer la filière hydrogène dans le Rhin supérieur

Le Conseil Rhénan, lors de sa séance plénière du 23 juin 2023 et sur proposition du Bureau,

1. considère l'hydrogène renouvelable comme un vecteur structurant pour l'avenir du Rhin supérieur en tant que territoire à fort potentiel d'énergies renouvelables situé au cœur de l'Europe et de quatre corridors du Réseau transeuropéen de transport (RTE-T) ;
2. estime que l'hydrogène peut apporter de nouvelles solutions en termes de décarbonation de l'industrie et des transports collectifs de voyageurs et de marchandises, de stockage d'électricité et de gestion des réseaux énergétiques, complémentaires à la réduction des consommations d'énergie, à l'efficacité énergétique et au développement des énergies renouvelables ;
3. se félicite que l'ensemble des régions du Rhin supérieur, tout comme les échelons allemands, français et européens, aient mis sur les rails des stratégies fixant des objectifs à court, moyen et long terme, qui se rejoignent dans leur globalité ;
4. note un foisonnement de projets et d'initiatives en faveur du développement de la filière hydrogène sur le territoire du Rhin supérieur qui révèle la richesse de tout un écosystème d'acteurs publics et privés animés par la même ambition ;
5. salue le constat de la Conférence du Rhin supérieur du 9 décembre 2022 qu'un échange transfrontalier sur les conséquences du changement climatique et les potentiels de coopération transfrontalière dans le domaine de l'hydrogène permettrait de réaliser plus rapidement et de manière plus coordonnée des projets communs dans ces domaines ;
6. recommande aux autorités compétentes du Rhin supérieur de nouer un dialogue permanent entre tous les acteurs et de tendre vers plus de convergence transfrontalière avec des constats et des analyses partagés (besoins, capacités de production, degré d'interdépendance, sources de financement…), des infrastructures et des projets communs, permettant de poser les bases d'une réflexion concertée, qui assurera la cohérence des actions à mener sur ce territoire. Ces échanges pourront s'appuyer sur les différentes études régionales, portées par des acteurs publics ou privés, ou sur les travaux entrepris dans le cadre de projets INTERREG, qu'ils soient déjà réalisés ou en cours de réflexion ;
7. demande, au regard des besoins en hydrogène en forte augmentation et de la nécessité de développer un réseau d'infrastructures d'importation et de distribution d'hydrogène pour les différentes utilisations matérielles, thermiques et de mobilité, d'intégrer la région du Rhin supérieur dès maintenant dans les planifications transfrontalières de raccordement aux axes transeuropéens de transport d'hydrogène, notamment le réseau de pipelines, afin de garantir en temps utile un approvisionnement résilient et à grande échelle ;

Le Conseil Rhénan est un organe transfrontalier d'information mutuelle et de concertation politique composé d'élus français, allemands et suisses.

Der Oberrheinrat ist ein grenzüberschreitendes Organ zur gegenseitigen Information und politischen Absprache, bestehend aus deutschen, schweizerischen und französischen Gewählten.

8. préconise à la Conférence du Rhin supérieur et au Sommet des Exécutifs de la Grande Région, engagés dans des réflexions similaires, et dans l'esprit d'un corridor H_2 à plus grande échelle, d'organiser un événement commun sur le développement de la filière hydrogène en 2024 en lien avec les acteurs du Rhin supérieur et de la Grande Région, afin de partager les constats, freins et opportunités du développement de la filière Hydrogène. Cet évènement pourrait être l'occasion de partager des études structurantes, à l'exemple de l'étude portée par le Benelux[1], qui intègre des données concernant des Régions et *Länder* limitrophes de l'Union Benelux, dont la Région Grand Est et la Rhénanie-Palatinat ;
9. signale que le développement de projets dans le domaine de l'hydrogène nécessite une vigilance importante sur l'impact potentiel de leur mise en œuvre sur la préservation des ressources en eau et foncières ainsi que de leur performance énergétique ;
10. appelle les autorités nationales et européennes à créer dans la durée les conditions économiques propices et à soutenir les espaces de coopération transfrontalière dans la concrétisation de leurs ambitions ;
11. suggère d'intégrer cette démarche dans le cadre de la Stratégie 2030 pour la Région métropolitaine trinationale du Rhin supérieur sous l'objectif fixé « *de faire du Rhin supérieur une région d'excellence pour les énergies renouvelables* ».

Le Conseil Rhénan adresse la présente résolution :

- en France :
  - à la Préfecture de la Région Grand Est
  - à la Région Grand Est
  - à la Collectivité européenne d'Alsace
- en Allemagne :
  - au Gouvernement du Bade-Wurtemberg
  - au Gouvernement de la Rhénanie-Palatinat
- en Suisse :
  - à la Conférence des Gouvernements de la Suisse du Nord-Ouest
- au niveau transfrontalier :
  - à la Conférence du Rhin supérieur
  - au Sommet des Exécutifs de la Grande Région
  - à l'Assemblée parlementaire franco-allemande (pour information)
  - au Comité de coopération transfrontalière franco-allemand (pour information)
  - au pilier politique de la Région métropolitaine trinationale du Rhin supérieur (pour information)
  - au Conseil Parlementaire Interrégional (pour information)

[1] https://www.benelux.int/nl/etude/cross-border-hydrogen-value-chain-in-the-benelux-and-its-neighbouring-regions/

Le Conseil Rhénan est un organe transfrontalier d'information mutuelle et de concertation politique composé d'élus français, allemands et suisses.

Der Oberrheinrat ist ein grenzüberschreitendes Organ zur gegenseitigen Information und politischen Absprache, bestehend aus deutschen, schweizerischen und französischen Gewählten.